

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 17 avril 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 avril 2025

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h10), Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémic (arrivé à 19h05), Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h10), Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

34

Nombre de votants :

39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, Mme TROUILLET Nelly.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à M. VALORGE René, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M. BUTAUD Jean Charles (Ecoche).

N°2025/N°092

OBJET : VOIE VERTE – AVENANT 1 MARCHE LOT 2 « LES TRAVAUX D'ESPACES VERTS - MOBILIER »

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif à l'aménagement d'une voie verte, notifié le 15 décembre 2023, divisé en 3 lots pour un montant global de 2 349 595.26 € HT.

Le lot n°2 concerne « les travaux d'espaces verts - mobilier » et a été attribué à la société CHARTIER, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 290 737.29 € HT

Montant TTC : 348 884.75 € TTC

Le présent avenant a pour objet la modification du montant des travaux à la suite de différentes adaptations nécessaires en cours de chantier et principalement :

Secteur 1 – Pouilly sous Charlieu - Vougy :

- Réalisation d'une longrine en bord de cours d'eau pour fixation du garde-corps,
- Adaptation des linéaires et types de clôtures grillagées et palissades en limite de propriétés riveraines suite aux discussions avec les riverains,
- Ajout d'un escalier en rondin,
- Diminution du nombre d'arbres compte tenu de la végétation déjà présente,
- Adaptation des haies afin de densifier la végétation au droit des propriétés,

- Ajustement des quantités réellement exécutée suite aux métrés de fin de chantier,
Global secteur 1 : - 38 124.65 € HT

Secteur 2 – Charlieu – Saint Denis de Cabanne :

- Adaptation des clôtures agricoles suites aux discussions avec les exploitants,
- Ajout de lierre pour limiter l'entretien des petits espaces et des talus en milieu urbain,
- Diminution du nombre d'arbres compte tenu de la végétation déjà présente,
- Adaptation des haies afin de densifier la végétation au droit des propriétés,
- Ajustement des quantités réellement exécutée suite aux métrés de fin de chantier,

Global secteur 2 : + 23 839.53€ HT

Le montant global de l'avenant entraine une moins-value dont le montant s'élève à : -14 285.12 € HT, soit - 4.91 % au regard du montant initial du marché.

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 14 285.12 €

Montant TTC : -17 142.14 €

% d'écart introduit par l'avenant : - 4.91% de moins-value au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 276 452.17 €

Montant TTC : 331 742.60 €

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique

Vu la délibération n°N2023/149 en date du 19 octobre 2023

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve l'avenant n°1, relatif au marché d'aménagement d'une voie verte - lot n°2 « espaces verts - mobilier » d'un montant de - 14 285.12 € HT,
- valide le nouveau montant du lot n°2, fixé à : 276 452.17 € HT (hors révision des prix),
- autorise M. le président à signer ledit avenant,
- dit que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget principal.

Le Secrétaire de séance
de la commune de Ecoche
M Jean Charles BUTAUD

Le Président de la Communauté Représentant
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250417-2025-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025
Publication : 22/04/2025